

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE
séance du jeudi 8 avril 2021

Nombre de membres dont le conseil de communauté doit être composé :	63
Nombre de conseillers en exercice :	63
Nombre de conseillers qui assistaient à la séance :	56
Vote par procuration :	6

L'an deux mille vingt et un, le huit avril, les membres du conseil de communauté de Grand Auch Cœur de Gascogne se sont réunis à Auch sur la convocation et sous la présidence de Monsieur Pascal MERCIER, Président.

D2021_88 ADOPTION DU PRINCIPE DE CREATION DU SYNDICAT MIXTE DE PRODUCTION D'EAU POTABLE D'AUCH-AUBIET (SPEPAA)

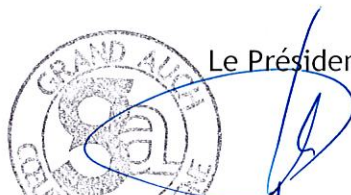
Grand Auch Cœur de Gascogne, pour l'alimentation en eau potable de la Ville d'Auch, et le Syndicat mixte d'Alimentation en Eau Potable d'Aubiet-Marsan ont prévu de mettre en œuvre un projet commun d'unité de production en eau potable à construire sur le site de Beauchamp (à Pavie). Cet équipement partagé nécessite la constitution d'une structure de portage qui assurera la maîtrise d'ouvrage des études et de la conduite des travaux, et aura ensuite la responsabilité de son exploitation.

La communauté d'Agglomération le Syndicat mixte d'Alimentation en Eau Potable d'Aubiet-Marsan ont convenu pour ce faire de créer un Syndicat Mixte Fermé, pour la conception, la réalisation, l'exploitation et la gestion de l'ouvrage de production d'eau et des installations associées telles que les réservoirs à créer ou les canalisations principales de connexion avec les têtes de réseaux.

Dans ces conditions, le conseil communautaire, après en avoir délibéré :

- **APPROUVE** le principe de la création du syndicat mixte de production d'eau potable pour la création d'une usine de production d'eau potable et de ses infrastructures accessoires.

Le Président,



Pascal MERCIER